



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 5 octobre 2020 à 18 heures**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Adoption de l'ordre du jour

30 – Administration et finances

30.01 Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021

30.02 Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2021 à 2030

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil

70.02 Période de questions du public



Dossier # : 1207434002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Signé par André HAMEL **Le** 2020-09-25 07:43

Signataire : André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207434002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les arrondissements doivent dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget de fonctionnement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-10-07 - CA19 190267 (1193547009)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020.

2018-10-15 - CA18 190300 (1183547011)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019.

2017-12-04 - CA17 190293 (1173547010)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2018.

DESCRIPTION

Le budget 2021 de l'Arrondissement a été préparé dans le contexte historique d'une pandémie. Au moment d'établir ce budget, l'impact de celle-ci sur l'économie est très incertain. Une crise économique est toutefois prévisible et dans cette éventualité, les revenus escomptés seraient moindres. De plus, si un nouveau confinement survenait, qu'il soit généralisé ou sectoriel, l'offre d'activités culturelles et sportives de l'Arrondissement s'en trouverait affectée.

En 2020, la mise sur pause de l'économie a obligé la Ville à revoir ses prévisions budgétaires. Le confinement a eu un impact majeur, autant du côté de l'offre de sports et loisirs que de celle des émissions des permis de construction. L'arrondissement de Lachine a participé à hauteur de 979 200 \$ à l'effort collectif de réduction des dépenses. Dans ce contexte hors du commun, nos équipes ont fait preuve d'un grand sens d'adaptation et ont continué d'offrir les services essentiels aux citoyens tout au long de la pandémie.

En 2021, nos équipes s'adapteront à la situation comme elles l'ont fait tout au long de 2020. Selon la situation, d'autres redressements de budgets pourraient être envisagés en 2021 afin d'équilibrer la situation financière.

Quelque soit le contexte, la qualité des services aux résidents de Lachine demeurera au centre de nos priorités et se reflétera dans nos actions. Bien que les impacts précis découlant de cette crise ne seront connus qu'à la fin de celle-ci, nous demeurons confiants que la situation s'améliorera avec une relance économique rapide, doublée de l'attitude optimiste et résiliente des entrepreneurs et des citoyens.

Dans ce contexte, le budget de 2021 a été établi selon des principes directeurs visant à soutenir des services de qualité aux citoyens, l'équité, l'imputabilité et l'autonomie des arrondissements.

Le budget total de 2021 de l'Arrondissement a été établi à 30 199 700 \$ (volet dépenses) et est financé par l'entremise des transferts centraux de 22 563 800 \$, d'une taxation locale de 4 594 500 \$, de revenus de tarification locale de 1 788 200 \$ et d'une affectation de surplus de 1 253 200 \$.

Afin d'augmenter l'autonomie financière des arrondissements, un espace fiscal équivalent à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière a été cédé aux arrondissements en 2012. Notre arrondissement se prévaut à nouveau de cet espace fiscal. Pour 2021, l'arrondissement a donc pris la décision d'ajouter une faible indexation de 2 %. Compte tenu de l'assiette fiscale des propriétés de Lachine, suite au nouveau rôle foncier de 2020, l'indexation diminuera en effet le taux de la taxation locale pour l'amener à 0,0513 en 2021. Il est de 0,0524 \$ du 100 \$ d'évaluation en 2020.

Toujours sur le plan de la taxation locale et compte tenu que l'arrondissement doit maintenir ses obligations et engagements au niveau de l'entretien et de la propreté du territoire, l'arrondissement décrète, pour 2021, le maintien (le gel) de la tarification à 49,52 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise.

Au global, les revenus découlant de la taxation locale seront augmentés de 90 100 \$ par rapport à 2020. Cette décision est prise afin de respecter la capacité de payer des citoyens de l'arrondissement.

En ce qui concerne le budget 2021 des revenus, il s'établit à 1 788 200 \$, une diminution de 2 032 200 \$ par rapport à 2020. Cet écart est expliqué en partie par certains ajustements ci-après :

- 1 415 700 \$ suite à la décision concernant le changement de mission pour le port de plaisance;
- 543 000 \$ suite à la fermeture définitive du bureau d'immatriculation des véhicules;
- 72 000 \$ suite à la centralisation des amendes de remorquage.

JUSTIFICATION

Comparativement à 2020, avec un budget de dépenses à 31 588 300 \$, celui de 2021 est donc établi à 30 199 700 \$, une diminution de 1 388 600 \$. La justification de cette diminution se trouve surtout dans l'ajustement du budget d'opération pour le port de plaisance qui est de 1 045 000 \$ en 2020 et celui pour le bureau de l'immatriculation des véhicules pour 430 000 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2021 au montant de 30 199 700 \$ pour le volet des dépenses et de 1 788 200 \$ pour le volet des revenus (détails en annexe).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Octavian Stefan ARDELEAN
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division des ressources financières et
matérielles

Le : 2020-09-24

**Dossier # : 1203547009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2021 à 2030

D'adopter le programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2021 à 2030, lequel prévoit les dépenses suivantes pour chacune des dix prochaines années :

- 3 677 000 \$ pour l'année 2021
- 3 677 000 \$ pour l'année 2022
- 3 677 000 \$ pour l'année 2023
- 3 677 000 \$ pour l'année 2024
- 3 677 000 \$ pour l'année 2025
- 3 677 000 \$ pour l'année 2026
- 3 677 000 \$ pour l'année 2027
- 3 677 000 \$ pour l'année 2028
- 3 677 000 \$ pour l'année 2029
- 3 677 000 \$ pour l'année 2030

De transmettre ce programme au comité exécutif, conformément à l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Signé par André HAMEL **Le** 2020-09-24 10:22**Signataire :**

André HAMEL

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203547009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2021 à 2030

CONTENU

CONTEXTE

Selon l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), les arrondissements de la Ville de Montréal doivent dresser et transmettre au comité exécutif un programme décennal d'immobilisations (PDI).

Depuis 2005, le budget d'investissement relatif à des programmes corporatifs est financé par des emprunts à long terme, remboursables par une taxe imposée à l'ensemble des propriétés imposables de la Ville et celui relatif aux programmes de l'arrondissement l'est par une taxe imposée aux propriétés imposables de l'arrondissement seulement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-10-08 - CA19 190268 (1193547010)

Adoption du programme triennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2020 à 2022.

2018-10-15 - CA18 19 0301 (1187751001)

Adoption du programme triennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2019 à 2021.

DESCRIPTION

Le PDI local de l'arrondissement de Lachine sera adopté par le conseil de ville avant la fin de l'année 2020, et ce, conformément à l'article 144.4 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4). Ce PDI permettra, avec l'aide de financement provenant d'autres sources, de réaliser en tout ou en partie les priorités identifiées en pièces jointes.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget du PDI de l'arrondissement de Lachine, tel que soumis au conseil, prévoit que son financement sera assumé par des emprunts à long terme. Pour l'année financière 2021, on prévoit un montant de 3 677 000 \$. Cette dette, contractée par le Service corporatif des

finances, sera remboursée au moyen d'une taxe foncière à la charge des propriétés imposables de l'arrondissement de Lachine à partir de l'exercice 2022. Cette taxe sera basée sur le montant réellement dépensé au cours de l'exercice 2021. Les règlements d'emprunt seront adoptés au besoin au cours de l'exercice 2021.

Les dépenses du PDI, pour chacune des dix prochaines années, sont les suivantes :

- 3 677 000 \$ pour l'année 2021
- 3 677 000 \$ pour l'année 2022
- 3 677 000 \$ pour l'année 2023
- 3 677 000 \$ pour l'année 2024
- 3 677 000 \$ pour l'année 2025
- 3 677 000 \$ pour l'année 2026
- 3 677 000 \$ pour l'année 2027
- 3 677 000 \$ pour l'année 2028
- 3 677 000 \$ pour l'année 2029
- 3 677 000 \$ pour l'année 2030

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'avis public annonçant la tenue d'une séance extraordinaire portant sur l'adoption du PDI a été publié sur le portail de l'arrondissement de Lachine en date du 25 septembre 2020.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-23

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles